

Base du projet

PHASE II DU PROGRAMME PAYSAGES EDUCATIFS EN SUISSE

PAYSAGE EDUCATIF DANS LE QUARTIER DE GRAND VENNES

1 Données de projet

Commune / quartier de ville / région:	Lausanne, quartier de Grand-Vennes, Isabelle-de-Montolieu
Nombre d'habitant(e)s:	13'500 hab. en 2013 (Lausanne: 139'400 hab.)
Proportion de familles socialement défavorisées:	La proportion de familles défavorisées est très élevée dans la plupart des secteurs de ce quartier. Touchés par le chômage ou la situation de primo-arrivant, 25% (données 2012) des habitants de ce quartier sont au bénéfice de l'aide sociale. La population d'origine migrante est surreprésentée et les jeunes de moins de 19 ans représentent 26% des habitants du quartier, ce qui est plus élevé que la moyenne. La Direction de l'école dénombre 64 langues et un haut degré (85%) d'allophones.
Nom et fonction de la personne de contact:	Claire Attinger, adjointe au service des écoles primaires et secondaires
Adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne de contact:	claire.atinger@lausanne.ch + 41 79 773 69 38
Représentant de l'instance politique chargée de l'éducation (nom et fonction):	M. Oscar Tosato, Conseiller municipal, Directeur de l'enfance, la jeunesse et la cohésion sociale
Représentant de l'instance politique chargée des affaires sociales (nom et fonction):	M. Oscar Tosato, Conseiller municipal, Directeur de l'enfance, la jeunesse et la cohésion sociale

2 Situation initiale et exposé du problème

Le quartier de Vennes/Montolieu se situe au Nord-Est de la ville de Lausanne. Ce quartier s'est développé principalement dans les années 1960-1970. Il est constitué majoritairement de grands ensembles immobiliers, pour la plupart subventionnés destinés à des familles à bas revenus. Il a été choisi à la fois en raison de l'enjeu de renforcer les ponts entre les acteurs et par le fait que plusieurs d'entre eux avaient manifesté leur intérêt pour une démarche correspondant à l'esprit des « paysages éducatifs ».

Au centre du quartier, les terrains adjacents à l'école accueillent un important dispositif en termes d'équipements sportifs, sociaux et éducatifs et fait ainsi partie d'un ensemble d'infrastructures situées sur un même terrain. On trouve ainsi, à côté de l'établissement scolaire, une salle omnisports, une piscine couverte, des terrains de sports extérieurs, une bibliothèque communale et le Centre d'animation socioculturel. L'école sociale (EESP - HES SO), située juste en face, partage le réfectoire annexe au bâtiment scolaire avec les élèves du collège. Ces derniers d'ailleurs ne le fréquentent que très peu.

Le collège de Grand-Vennes accueille environ 660 jeunes; il regroupe 7 classes de 7-8P (10-12 ans), 25 classes de 9-11S (12-15 ans) et 3 classes d'accueil. Enfin, une particularité réside dans l'intégration scolaire d'enfants de l'institution de la Cassagne (handicap physique).

Les problèmes de comportement en classe ne sont pas rares, et l'école a mis sur pied une structure spécifique pour accueillir les jeunes qui empêchent les enseignants de faire leur travail. La police est fréquemment appelée à intervenir. Par ailleurs, les relations entre les enseignants et une partie des parents d'élèves sont très difficiles, voire parfois inexistantes. De même, on observe une certaine méconnaissance réciproque entre le monde scolaire et associatif.

Certains jeunes, confrontés à un parcours scolaire difficile, ont de la peine à acquérir une formation certifiante, et restent ainsi sans solution à l'issue de la scolarité obligatoire. Ils se constituent en groupes désœuvrés et traînent dans le quartier, ce qui provoque des problèmes de comportement, plus ou moins graves, allant parfois des incivilités en bande, jusqu'à la violence, voire à la délinquance.

Cette situation conduit l'autorité communale à devoir chercher des pistes pour améliorer la réussite scolaire de ces jeunes, leur intégration, et ainsi augmenter leur chance d'entrer dans la vie active de manière positive et responsable. Ceci en intervenant de manière large, à travers un accueil concerté pour les plus jeunes, dès leur arrivée au collège (10-11 ans), et plus ciblée pour celles et ceux en situation de risque de ruptures scolaire et/ou sociale.

Dans ce contexte, il s'agirait, à travers la constitution d'un *paysage éducatif*, de développer un environnement coordonné et propice à la construction de compétences scolaires, sociales et relationnelles. La constitution d'un large réseau au niveau du quartier, dans lequel les jeunes et leurs familles auraient une participation active, permettrait de répondre au plus près des besoins exprimés ainsi que, dans la mesure du possible, de trouver et d'expérimenter des réponses aux problématiques identifiées.

Un des problèmes, auquel nous aimerions donner réponse à travers les *paysages éducatifs*, est d'améliorer le taux de réussite des jeunes dans le passage du degré secondaire I à la formation professionnelle ; c'est-à-dire, faire progresser le pourcentage de jeunes qui trouvent une solution de formation directement à la fin de la scolarité obligatoire.

Il est bien connu que le désœuvrement des jeunes qui restent « à galérer » sans avoir une place de formation ou de travail est à l'origine de dérives comportementales ou de pertes des connaissances acquises qui sont aussi délétères pour le jeune lui-même que pour son environnement familial et social. Le réseau et l'équipe d'intervenants devront travailler avec les jeunes pour trouver les mesures adéquates et les faire progresser dans les différents aspects, comme par exemple :

- appui ou rattrapage des connaissances scolaires,
- coaching par des pairs ou des mentors,
- développement des réseaux de sociabilité,
- connaissance des milieux professionnels,
- éventuel accompagnement médical,
- etc.

Le projet, s'étendant sur plusieurs années, permettra d'accompagner ces jeunes en difficulté et de leur apporter les soutiens nécessaires pour mieux réussir la transition de la scolarité obligatoire à la formation professionnelle.

Le laboratoire que constitue ce projet est déjà en train d'inspirer les réflexions conduites dans d'autres quartiers (Borde/Vieux-Moulin ou Bergières) dans le cadre d'une campagne de prévention des incivilités et du vandalisme.

3 Modalités de coopération existantes

Les rencontres et séances informelles entre acteurs scolaires et extrascolaires existantes sont le fait d'initiatives ponctuelles : chaque groupe professionnel travaille en parallèle de l'autre, sans coopération structurée ni programme coordonné. L'implantation d'une plateforme coopérative formalisée est donc visée.

La collaboration est mieux établie entre les intervenants au sein de l'établissement scolaire. La concertation entre enseignants, médiateur, professionnels de la santé et du social et le service de l'orientation professionnelle demeure cloisonné au monde scolaire.

Les problèmes de langue, la distance culturelle et sociale ou même une différente vision sur le rôle de l'école rendent ardues les rapports entre l'école et les familles.

Les autres acteurs parascolaires et extrascolaires travaillant dans le secteur (animateurs socioculturels, travailleurs sociaux hors-murs, médiateur sportif, entraîneur du club de foot, membre du Conseil d'établissement, surveillant de réfectoire, etc.) se connaissent en général, mais sans qu'aucun concept modélisé ne soit défini, ni que des moments d'échanges structurés ne soient planifiés.

Cela étant, depuis le début de l'année 2014, suite à de nombreuses incivilités et problèmes rencontrés dans le quartier avec des adolescents, un réseau a été créé. Celui-ci regroupe: le médiateur sportif, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) actifs dans le quartier et deux animatrices-teurs des centres socioculturels de Grand-Vennes et des Boveresses. Des rencontres sont organisées tous les deux mois environ et un contact régulier téléphonique ou par mail est mis en place. Ce réseau ne demande qu'à être développé.

Notons enfin que la Commission d'établissement d'Isabelle-de-Montolieu se réunit quatre fois par année: elle regroupe des professionnel-le-s de l'enseignement, des parents d'élèves, deux représentants politiques élus au conseil communal, une animatrice du centre d'animation socioculturelle et des membres d'organisations œuvrant dans le quartier.

4 Objectifs et résultats escomptés

4.1 Groupe cible

Le projet est prioritairement un programme de prévention universelle ; la démarche bénéficiera à l'ensemble des enfants de 10 à 16 ans, ainsi qu'à la collectivité du quartier. Cela étant, l'accent sera porté principalement sur les 12-16 ans et sur la transition I vers la formation professionnelle. Notons cependant qu'il s'agit aussi d'un projet de prévention sélective, vu qu'une partie du programme mettra

le focus sur l'accompagnement plus spécifique des jeunes en difficultés ou en risque de décrochage scolaire. Il permettra également (prévention sur indication) de référer des jeunes en grandes difficultés ou en décrochage scolaire vers des instances compétentes avec lesquelles il s'agit de tisser des liens ténus.

Pour 2014-15, le nombre d'élèves scolarisés au collège de Grand-Vennes se décline comme suit :

3 classes de 7P et 4 classes de 8P = 135 élèves

5 classes de 9 VG (93 élèves) + 2 classes de 10 VP (45 élèves) = 138 élèves

5 classes de 10 VG (92 élèves) et 2 classes de 10 VP (42 élèves) = 134 élèves

2 classes respectivement de 36 élèves en VSO, 33 en VSG et 45 en VSB = 114 élèves

3 classes de ACCS = 25 élèves.

Les 10-12 ans

Signalons par ailleurs que 8 classes d'élèves de 7P et 8P (4 classes de 7P, 4 classes de 8P = 140 élèves) se trouvent au collège de Coteau-Fleuri, qui accueille des 1-8P qui poursuivront pour la plupart leur scolarité à Grand-Vennes. Dans une vision universaliste du programme, nous nous intéressons donc également aux élèves dès 10 ans qui arrivent dans un nouveau collège de "grands". Ce moment de transition représente en effet un cap important : scolarisés jusqu'alors dans un collège de plus petite taille, durant leur 6 premières années d'école, avec une infrastructure encadrée de type APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire), ce passage représente plusieurs difficultés à affronter :

- Du statut de "grand" dans un collège pour "petits", leur position s'inverse.
- Alors habitués à ne travailler que dans une seule et unique salle de classe, les voilà amenés à changer de classe et d'enseignant selon le programme et la matière.
- Le réfectoire est facultatif et une fois le repas terminé, les enfants le quittent sans plus de surveillance durant la pause de midi.
- Le centre d'animation socioculturelle est ouvert sous forme d'un accueil libre.
- Des parents parfois inquiets de savoir leur enfant sans contrôle ni adulte responsable.

Les 12-16 ans

L'entrée en secondaire (degrés 9 à 11), implique la répartition des élèves selon l'orientation scolaire décidée en fin de 8^e. La *voie pré-gymnasiale* (VP) accueille les élèves qui pourront accéder directement aux études de maturité gymnasiale. La *voie générale* (VG) accueille les élèves qui se destinent principalement aux écoles de culture générale et de commerce, ainsi qu'à la formation professionnelle (apprentissage). En voie générale, deux niveaux sont différenciés : l'un correspond aux exigences de base, tandis que l'autre correspond aux exigences supérieures.

Le principal groupe cible du projet est composé par les jeunes qui se trouvent en voie générale au niveau 1 (élémentaire) ; notamment ceux en difficulté scolaire et/ou présentant des problématiques sociales ou de comportement. En réponse aux facteurs de risque, liés aux parcours scolaires et à l'environnement du quartier, le projet s'inscrit dans une volonté de renforcer les facteurs de protection et de réussite, tels que répertoriés dans l'étude CDIP de 2009 : "Facteurs de réussite dans la formation professionnelle des jeunes à risques", de Käfeli et Schellenberg.

L'objectif principal visé par notre projet est d'aider ces jeunes, à travers un accompagnement socioéducatif rapproché, à réussir de la meilleure façon possible leur scolarité obligatoire et notamment leur entrée dans la formation professionnelle. Dans ce contexte, l'établissement d'un réseau pourra être effectué en élargissant les collaborations avec les écoles professionnelles et de métiers, les milieux concernés par l'apprentissage, l'économie et les organisations patronales, les milieux de la formation supérieure, les milieux artistiques, etc.

La collaboration avec les acteurs institutionnels du quartier (éducation spécialisée) doit être abordée et développée, notamment pour soutenir l'intégration des élèves porteurs de handicaps physique.

4.2 Objectifs et résultats escomptés

Dans ce genre de projets, il convient de distinguer les objectifs des moyens et des résultats. Certains résultats, tel le taux d'insertion en formation professionnelle, sont discutables en raison de leur caractère multifactoriel : la conjoncture économique peut avoir autant d'effet que tous les efforts consentis pour l'insertion des jeunes ! Par contre, des informations sur la mobilisation des acteurs à travers le projet permettent de renseigner sur le degré d'atteinte les objectifs du « paysage éducatif » du quartier.

Dans une perspective de promotion de la santé, il s'agit de tenir compte des déterminants du bien-être et des facteurs de protection des comportements à risque et de les favoriser, qu'ils agissent dans l'environnement proche des jeunes ou qu'ils soient plutôt liés à des éléments politiques et organisationnels. La santé est un facteur de réussite éducative et la réussite éducative est un facteur de santé. Les comportements à risque et le décrochage scolaire ont des déterminants communs. Prévenir les comportements à risque, promouvoir la santé et contribuer à la réussite éducative de tous les jeunes correspondent à différents éclairages d'une même perspective. Bantuelle M, 2008,¹

De plus il semble que le fait d'agir sur plusieurs facteurs simultanément soit aussi un critère d'efficacité (Cuijpers, 2002 ; Lemarquand *et al.* 2001). Les effets des interventions centrées sur les compétences psychosociales des jeunes sont renforcés lorsqu'elles sont associées à des interventions réalisées auprès des familles, des enseignants et de l'environnement scolaire (Webster-Stratton et Taylor, 2001).

Les objectifs généraux de la Fondation de favoriser l'égalité des chances et de renforcer les compétences de chaque acteur – adulte ou enfant – sont déclinés dans les objectifs opérationnels ci-après.

Concrètement, nous visons les objectifs suivants:

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS
1. Planter une plateforme coopérative formalisée entre les acteurs du scolaire et parascolaire	Meilleure connaissance des structures existantes et des acteurs de proximité Travail de collaboration et plus cohérent avec les jeunes qui fréquentent les 2 types de structures Formation uniformisée et donc plus efficiente au repérage des jeunes vulnérables et ayant des comportements préoccupants
2. Renforcer le lien social et donc la fréquence des échanges entre acteurs du quartier	Fréquentation et nombre de séances organisées entre et avec tous, en veillant à une certaine formalisation de lieux ou d'opportunités de rencontres, que ce soit pour elles-mêmes ou autour d'un projet d'activité rassembleur.
3. Fédérer les acteurs locaux autour d'une offre multiple et complémentaire.	Mise sur pied de projets et d'événements nouveaux dans le quartier (ex : foire au livre,...). Identification et enrichissement de l'offre d'activités proposées et de ressources mises en place, à travers une campagne ciblée dans le quartier. Opportunité de fonctionnement en réseau à travers des séances régulières formalisées (OJ,

¹ Bantuelle M., Demeulemeester R. , «Référentiel de bonnes pratiques :Comportements à risque et santé :agir en milieu scolaire »Ed.Inpes,2008

	PV, visites).
4. Renforcer les compétences relationnelles et émotionnelles des jeunes (et des habitants)	<p>Organisation de démarches participatives intégrant les jeunes et les familles par le biais de la Commission d'élèves ou dans les classes.</p> <p>Intégrer les jeunes et les familles dans la réflexion sur les actions proposées, en offrant un lieu d'expression ouvert.</p> <p>Aménager les loisirs avec le soutien des pairs et des parents en provoquant des synergies avec les infrastructures existantes dans le quartier (ateliers connaissance de soi, estime de soi, prise de parole en public, jeux, développement de projets).</p> <p>En collaboration avec l'école sociale (HES SO) mise sur pied d'un « baromètre du sentiment de bien-être » dans le quartier.</p>
5. Améliorer l'offre parascolaire d'ici 4 ans	Tableau comparatif de l'offre parascolaire entre 2014 et 2018
6. Améliorer la capacité de repérage précoce et d'intervention auprès de jeunes en difficultés	<p>Coordination entre acteurs scolaires, extrascolaires et familiaux.</p> <p>Travail interinstitutionnel facilité par le feedback des acteurs eux-mêmes.</p> <p>Les jeunes en difficultés sont adressés aux instances adéquates.</p> <p>Mise en place d'outils de repérages communs de comportements préoccupants permettant aux acteurs de mieux connaître les facteurs de risque et de protection.</p>
7. Amélioration de l'esprit citoyen et du « bien vivre ensemble »	<p>Baisse des incivilités et du vandalisme.</p> <p>Meilleure implication des familles dans la vie scolaire et de quartier (développement et maintien de lien).</p>
8. Augmenter le taux de réussite scolaire	<p>Réduire le redoublement et le décrochage scolaire.</p> <p>Mise en place d'un accompagnement spécifique pour les jeunes en rupture.</p>
9. Valoriser le projet du paysage éducatif de Grand-Vennes.	<p>Adaptation du projet à d'autres quartiers.</p> <p>Le rendre visible par l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques</p>

4.3 Champ d'action

Le projet est centré sur la gestion de la fin de scolarité (transition entre le secondaire I et le secondaire II), plutôt que sur le début de scolarité (transition entre la petite enfance et l'école enfantine).

Le travail en réseau interinstitutionnel, la coordination des actions et des projets, la participation des élèves dès leur arrivée sur le campus permettra des mesures préventives. Durant toute sa scolarité à Grand-Vennes, la connaissance mutuelle permettra d'autres mesures ciblées et orientées sur les compétences et besoins individuels de l'élève/jeune.

5 Participants

5.1 Participants à l'atelier de faisabilité

- Philippe Martinet, chef de service des écoles primaires et secondaires (SEPS), Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Ville de Lausanne.
- Claire Attinger : adjointe au chef de service, en charge du secteur parascolaire, SEPS, Ville de Lausanne.
- Tanguy Ausloos: délégué à la jeunesse, service de la jeunesse et des loisirs (S JL), Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Ville de Lausanne.
- Marcelo Valli, chargé de recherche, S JL, Ville de Lausanne.
- Margaretha Mignon, responsable EPS, service de santé de la ville de Lausanne (excusée).
- Marc Cellier, Doyen Etablissement primaire et secondaire Isabelle-de-Montolieu (collège de Grand-Vennes) - Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)- Vaud.
- Daniel Kohlbrenner, adjoint de direction chargé de l'animation FASL, Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise.
- Joëlle Wagnières, animatrice socioculturelle au centre d'animation de Grand-Vennes – Lausanne.
- Marc Favez, Adjoint du chef de service, Service de protection de la jeunesse, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture canton de Vaud.

5.2 Participants du projet

Le présent paragraphe mentionne quelques instances ou acteurs clé du quartier, susceptibles d'être mobilisés à un titre ou un autre :

- L'école avec en particulier :
 - la direction de l'établissement
 - le "case manager pour la formation professionnelle" et des conseillers en orientation
 - les médiatrices scolaires et l'assistant social scolaire
 - l'équipe de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS)
 - l'équipe de psychologues scolaires
 - la bibliothécaire scolaire
 - l'équipe d'entretien (ex. concierge)
- Les instances consultatives existantes :
 - la Commission d'Etablissement
 - la Commission d'Elèves
- Les ressources parascolaires :
 - les centres d'accueil de jour
 - le personnel du réfectoire scolaire
 - le personnel des devoirs surveillés
- Les ressources périscolaires :
 - les communautés religieuses et migrantes
 - les travailleurs sociaux hors les murs : TSHM
 - l'animateur sportif
 - le centre d'animation socio-culturelle
 - les clubs sportifs (ex. Club de foot de La Sallaz)
 - l'école sociale (EESP - HES-SO)
- Les autorités publiques en place
 - les représentants de la Brigade de la Jeunesse
 - les patrouilles de Police secours.

6 Organisation de projet

Le dispositif de projet se veut léger et efficace, avec trois niveaux: "groupe de pilotage stratégique", "direction opérationnelle", et "équipe de projet" mobilisée dans le quartier lui-même. Charge à la cheffe de projet et à sa/son chargé-e de projet d'assurer le lien entre les trois niveaux. Un groupe d'instances "ressources" et des "groupes de travail" seront mobilisés ponctuellement.

Groupe de pilotage

- M. Oscar Tosato (Directeur EJCS)
- M. Philippe Martinet (Chef SEPS)
- Mme Estelle Papaux (Cheffe SJL)
- M. Marc Favez (Adjoint au chef de service au SPJ).

La cheffe de projet est l'invitée permanente du Groupe de pilotage.

Il est régulièrement informé sur l'avancement des travaux par la direction de projet. Il prend les décisions et donne les orientations stratégiques, en particulier celles mobilisant des ressources. Il répond du projet devant les autorités et la Fondation. 2-3 séances par année.

Direction de projet

La Direction de projet est le « moteur » du projet : elle soutient, oriente et supervise en particulier l'activité de la personne qui sera engagée à 50% comme chargée de projet, coordinatrice, pendant au moins 4 ans. Elle est composée de personnes à même de répondre d'un secteur clé pour la Ville. Elle devrait se réunir toutes les 4-6 semaines ouvrables.

- Mme Claire Attinger, cheffe de projet (adjointe de direction SEPS)
- M. Marc Cellier, doyen responsable pédagogique EPS, Isabelle-de-Montolieu
- M. Tanguy Ausloos, délégué à la jeunesse
- M. Marcelo Valli, chargé de recherche (SJL)
- Mme Margaretha Mignon, adjointe prévention et promotion de la santé, service de santé et de prévention de la ville de Lausanne (SSPr)
- M Daniel Kohlbrenner, adjoint de direction chargé de l'animation à la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)
- Un parent référent de la Commission d'établissement.

Le-la chargé-e de projet est l'invité-e permanent-e de la Direction et/ou des séances avec le Groupe d'accompagnement.

Équipe de projet

Le « noyau » de l'équipe de projet est formellement constitué par des personnes oeuvrant dans le quartier. L'équipe est coordonnée par le/la chargé-e de projet sous la supervision de la cheffe de projet. L'équipe de projet peut s'adjoindre d'autres personnes et constituer des groupes de travail ponctuels. Elle se réunit dans des compositions variables selon les besoins, mais au moins 2-3 fois l'an en plénière.

- L'école et ses prestataires officiels:
 - M. Marc Cellier, doyen responsable pédagogique EPS, Grand-Vennes
 - Mmes Samis Lejri et Sylvie Jacot, médiatrices scolaires, Grand-Vennes
 - Mme Véronique Husi, déléguée PSPS, Grand-Vennes
 - Mme Joana Benoit, infirmière scolaire, Grand-Vennes
 - M. Gaspard Holder, conseiller en orientation professionnelle, Grand-Vennes
 - M. Pascal Wenger, assistant social scolaire (ASS).

- Les instances consultatives existantes :
 - 1-2 membres de la Commission d'Établissement (parent)
 - 1-2 membres de la commission d'élèves (élève).
- Les ressources parascolaires :
 - Une responsable des devoirs surveillés
 - Un concierge de Grand-Vennes (M Gecici)
 - Un représentant du réfectoire
 - M Daniel Depraz, service des sports.
- Les ressources périscolaires :
 - Mme Joëlle Wagnières, animatrice socioculturelle au centre d'animation, Grand Vennes (FASL)
 - Mme Naïma Steiger et M. Jean Phildius (TSHM)
 - M. Julien Mortier (médiateur sportif)
 - Un représentant du FC La Sallaz.
- Les autorités publiques en place :
 - M Olivier Mettral, délégué de la Brigade jeunesse
 - Mme Belinda Forny, déléguée à la prévention de la brigade de la jeunesse.

Groupe d'instances "ressources"

Les représentants de ce groupe seront associés occasionnellement comme ressources pour accompagner le projet :

- Déléguée du bureau lausannois pour les immigrés (BLI)
- Institution handicap : La Cassagne
- Ems : Louis de Boissonnet,
- Commerçant-e-s
- Employeurs - PME
- Résidents du quartier – voisin
- EESP (Mme Malatesta , recherche...+ travail de bachelor)
- Tribunal des Mineurs
- Préfet.

7 Plan

Après avoir établi une « description de poste » et procéder à l'engagement d'un-e chargé-e de projet qui nous permettra d'atteindre les objectifs décrits dans le point 4.2, et convaincus que la qualité de l'implantation du projet repose sur une évaluation approfondie des spécificités de la population concernée et de son environnement, nous vous proposons la démarche de planification suivante :

Il s'agira ainsi de :

Évaluer les besoins et les attentes des jeunes et de leur famille.

Prendre connaissance des différentes cultures de la population vivant dans ce quartier, afin de voir par exemple comment elle envisage le rôle de l'école, comment développer le lien école-famille, comment les impliquer,...

Faire un recensement des offres et des forces existantes dans le quartier concernant les jeunes de 12-16 ans scolarisés à Grand-Vennes.

Définir la coopération possible entre les acteurs scolaires, extra scolaires ainsi que les parents.

Déterminer les axes prioritaires à développer.

Organiser avec l'ensemble des partenaires identifiés un événement de lancement (Kick-off)

Suite à l'événement festif du kick-off, par le biais d'une démarche participative, s'entendre avec les différents acteurs quant à leur implication dans la mise en œuvre des projets sur le terrain.

Hormis certains projets décrits dans les objectifs, les autres actions concrètes qui vont être développées seront définies et choisies en cours de route. En effet, celle-ci devant émerger des acteurs du terrain (professionnels, jeunes, parents,...), mais nous nous engageons à ce que ceux-ci soit en adéquation avec les objectifs explicité dans le point 4.2.

Mettre en place une forme de coaching destinée à accompagner les différentes équipes du projet (notamment les bénévoles).Prévision des ressources requises.

Mise en œuvre du projet : planification opérationnelle (cf. pt 8).

Prévoir l'évaluation du projet (processus, résultats, impacts) à intervalles réguliers afin de pouvoir réorienter le programme le faire évoluer et le réadapter si nécessaire.

7.1 Participation

Une attention particulière a été portée sur cet aspect et se décline dans les objectifs et le plan.

Par exemple :

Organisation de démarches participatives intégrant les jeunes et les familles par le biais de la Commission d'élèves ou dans les classes.

8 Déroulement du projet

Étapes importantes Phases	Activités	Délais
Contrat	Adoption de la convention de collaboration de la commune (ou de la région ou du canton) avec la Fondation Jacobs.	31.12.2014
Début du projet	Début formel du projet – début du contrat du chargé de projet - de la chargée de projet.	1 ^{er} janvier 2015
Phase de planification	- Etablir l'organisation du projet	Février 2015
	- Dresser l'inventaire des offres existantes pour enfants/jeunes, éventuellement pour leurs parents - Evaluer les attentes des jeunes et de leur famille - Prendre en compte les cultures différentes résidant dans le quartier	Mars 2015

	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec le réseau existant - Mise en place du kick off avec tous les partenaires professionnels 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Kick-off 	Mai-juin 2015
	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et idées retenues 	Juin2015
Plan de projet	Dépôt du plan de projet à la Fondation Jacobs	30 juillet 2015
Phase de réalisation (Reporting)	<ul style="list-style-type: none"> - Liste d'activités - planification opérationnelle - Evaluation à intervalle régulier 	Septembre 2015 Septembre-octobre
	Remplir un formulaire de rapport avec les coûts encourus selon les dates ci-après (tous les 6 mois)	31.12.2015 30.6. 2016 31.12.2016 30.6.2017 31.12.2017
Plan de transfert	Dépôt du plan de transfert	31.7.2018
Phase de transfert	Planification et préparation des activités pour l'établissement du paysage éducatif après la fin du projet, donc l'intégration du paysage éducatif dans la routine quotidienne.	
Conclusion du projet	Dépôt du rapport final	31.12.2018

9 Plan de coûts

D'emblée, notons ici que les membres de la direction de projet, comme ceux déclinés dans l'équipe de projet, sont libérés sur leur temps de travail actuel pour s'investir efficacement.

En outre, les salles et locaux mis à disposition seront mis à disposition du projet en accord avec les directions et institutions concernées.

	Coûts en CHF par an	Coûts en CHF sur 4 ans
Direction de projet local	40'000	160'000
Frais de fonctionnement	20'000	80'000

9.1 Définition des coûts

Type de coût	2015	2016	2017	2018	Total
Direction de projet	40'000.-	40'000.-	40'000.-	40'000.-	160'000.-
Év. assistance de projet					
Autres coûts de personnel	10'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-	40'000.-
Coûts matériels (p. ex. événements)	10'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-	40'000.-

9.2 Forme

Type de coût	2015	2016	2017	2018	Total
Coordination in situ (FJ+ SPJ)	40'000.-	40'000.-	40'000.-	40'000.-	160'000.-
Ville de Lausanne (Seps) : intervenants ponctuels	10'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-	40'000.-
Coûts matériels (p. ex. événements) : Seps + SJL+ FASL	10'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-	40'000.-

9.3 Budget

Frs 20'000.- annuels sont prévus pour 2015 pour ce projet spécifique. Le canton de Vaud, via le SPJ, nous a assuré d'une participation de Frs 20'000.-/an durant les 4 ans.

10 Opportunités

Le choix du site / quartier s'est dessiné en raison des acteurs/partenaires conscients des besoins : les contacts et différentes réunions qui ont eu lieu ont déjà permis d'extraire activement une énergie positive.

Il s'agit de valoriser et de capitaliser les ressources déjà existantes qui forment un terrain intéressant à la mise sur pied d'un tel projet.

Le projet de Paysages éducatifs est soutenu par notre Directeur, élu Municipal (volonté et soutien politique).

11 Risques

Les difficultés pour toucher la population cible des parents et de les mobiliser ne sont pas à sous estimer dans notre projet. Les expériences du terrain le démontrent. Lever la barrière de la langue sera notamment un joli défi à relever.

Une erreur de "casting" dans le recrutement du/ de la chargé-e- de projet peut mettre en péril le déroulement du projet.

Les personnes sollicitées peuvent être en "surcharge" et indisponibles, faisant s'allonger la mise en œuvre des travaux.

12 Signatures

Signature direction du groupe de pilotage ou responsables politiques du projet:

Lausanne, le 26 septembre 2014

Oscar Tosato
Conseiller municipal
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

Signature: